



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 juin 2020**

Compte rendu affiché le **17 juin 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **5 juin 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Eliane DA COSTA à Christine BERTIN
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER
Jean-Michel DIDION à Stéphane BERTIN
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY**

Membres absents :

Ahmed CHEKHAB, Armand MENZIKIAN, Harun ARAZ, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Nadia NEZZAR, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN

Objet :

Budget de la Maison des Fêtes et des Familles - Affectation des résultats 2019

V_DEL_200611_12

Rapport de Monsieur DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_12-DE

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget annexe de la Maison des fêtes et des familles, issus du compte administratif 2019.

L'instruction M14 précise que le budget primitif peut reprendre les résultats de l'exercice précédent, à la suite du vote du compte administratif. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

L'excédent de fonctionnement du budget de la Maison des fêtes et des familles en 2019 s'élève à 23.746,63 euros. Conformément à la réglementation, il est intégralement affecté à la section de fonctionnement sur la ligne R 002 « excédent de la section de fonctionnement reporté de n-1 » en tant que produit.

RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté de n-1	0,00
		Résultat 2019	23.746,63
		Solde de clôture	23.746,63
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR LE BUDGET 2020	Excédent de fonctionnement à répartir		23.746,63
	FONCTIONNEMENT	Excédent de fonctionnement reporté de n-1	23.746,63

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver l'affectation des résultats 2019 du budget de la Maison des Fêtes et des Familles de la façon suivante :

- sur le compte R 002 « Excédent de la section de fonctionnement reporté de n-1 » : 23.746,63 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_12-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2311-5 du CGCT relatif à l'affectation des résultats ;

Considérant les résultats tirés du compte administratif 2019 du budget annexe de la Maison des fêtes et des familles et le cadre réglementaire quant à leur affectation sur le budget 2020 ;

Entendu le rapport présenté le 11 juin 2020 par Monsieur Pierre Dussurgey, 1^{er} adjoint délégué aux finances et au sport ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver l'affectation des résultats 2019 du budget de la Maison des Fêtes et des Familles de la façon suivante :

- sur le compte R 002 « Excédent de la section de fonctionnement reporté de n-1 » : 23.746,63 euros.

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 24
Votes Contre : 1
Abstention : 9
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY